

la lettre d'info

Professionnels

N°18

LETTRÉ D'INFORMATION DE LA SICAÉ DE LA SOMME ET DU CAMBRAIS

L'énergie est notre avenir. économisons-la !

CHARGES DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ

La loi du 3 janvier 2003 a instauré une contribution appelée «Contribution aux Charges du Service Public de l'Électricité». Le montant annuel de ces charges **est arrêté conjointement par les ministères de l'économie et de l'industrie sur proposition de la commission de régulation de l'électricité (CRE).**

Cette contribution est destinée à alimenter un fonds qui finance le budget du médiateur de l'énergie et qui compense :

- les surcoûts de production liés à l'obligation d'achat de la production d'électricité par des

énergies renouvelables et à la cogénération

- les surcoûts de production dans les zones non interconnectées (c'est-à-dire la Corse et les départements d'Outre-mer), liés à la pérennité tarifaire.

- les charges dues aux dispositions sociales vis-à-vis des clients en précarité énergétique.

Pour l'année 2011, cette contribution a été réévaluée en prenant en compte les nouvelles charges et la nouvelle assiette des consommations. Elle est donc passée de 0,45 c€/kWh à 0,75 c€/kWh au 1^{er} janvier 2011.

EVOLUTION des Taxes Locales sur l'Électricité

La loi du 7 Décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du Marché de l'électricité instaure un nouveau mode de calcul des taxes locales sur l'électricité à partir du 1^{er} janvier 2011. Les perceptions faites dorénavant par votre fournisseur au profit des collectivités (départements,

communes ou syndicat de communes), sont désormais calculées en fonction de la quantité d'électricité facturée. Certains usages spécifiques en sont exonérés sous réserve d'une transmission d'attestation selon les prescriptions de l'administration fiscale.

LES LAMPES BASSES CONSOMMATIONS

Dopées par le Grenelle de l'Environnement, les lampes basse consommation remplacent désormais les ampoules à incandescence classiques. Si leurs performances sont incontestables, elles présentent toutefois une caractéristique technique qui peut poser problème.

Les lampes économiques basse consommation, telles que les fluo compactes, offrent des avantages avérés en comparaison aux lampes à incandescence classiques : meilleures performances, durée de vie plus longue et moins d'échauffement. Cependant, elles présentent une caractéristique technique qui peut poser problème : la valeur du courant d'appel au moment de l'enclenchement d'une lampe.

En effet, avec une ampoule à incandescence, ce courant d'entrée peut être jusqu'à 17 fois supérieur au courant nominal indiqué sur les fiches techniques. Avec les lampes fluo compactes, la hauteur du courant d'appel peut être 100 fois supérieure. A cause de ce courant d'appel jusqu'à 100 fois plus élevé à l'enclenchement pendant un temps de quelques millisecondes, les contacts des relais qui commutent l'éclairage « ON/OFF » chauffent et se soudent. Outre les relais, tous les appareils de programmation et d'automatisme du système d'éclairage (minuteriers, détecteurs, interrupteurs...) peuvent être abîmés.

Conséquence : il devient nécessaire de remplacer ces dispositifs, ce qui engendre des pannes et des coûts importants. Le simple remplacement de l'automatisme à l'identique ne suffit pas car, dans ce cas, il est nécessaire d'installer des automatismes pouvant gérer ces appels de courant.



LA SICAE DE LA SOMME PEUT DEVELOPPER LA DISTRIBUTION DE GAZ SUR 66 COMMUNES RURALES

Un **nouveau contrat de concession** a été signé avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme dans le cadre d'un appel d'offre d'une délégation de service public. La signature de ce contrat a été annoncée à l'ensemble des communes concernées le 11 octobre dernier.

Cette délégation de service public concerne **66 communes** situées à l'Est du département la Somme (à l'Est de Péronne et de Roye), auxquelles s'ajoutent la commune de Flaucourt (située à proximité de Péronne) et la commune de Ville-sur-Ancre (à proximité d'Albert) **soit 20.478 habitants.**

Ce nouveau périmètre permettra potentiellement à 93 communes rurales, au total, de bénéficier d'un développement de réseau en gaz propane ou gaz naturel.

En effet, **depuis 2007**, la SICAE de la Somme et du Cambrasis a été



retenue comme opérateur gazier pour :

- 2 communes situées autour de Péronne en 2007
- 17 communes situées sur le secteur du Santerre en 2008,
- 8 communes situées sur le secteur du Santerre en 2009.

A ce jour, la SICAE alimente déjà **6 communes en gaz**, après les mises en services, en 2007 de la commune de Saily Saillisel en gaz propane, fin 2009, des communes de Contoire Hamel et de Mézières en Santerre en gaz propane et début 2010 des communes de Vrely et Herbécourt en gaz naturel et Combles en gaz propane.

Sur ces 6 communes, 163 raccordements ont déjà été réalisés et 8859 mètres de réseaux ont été construits.

Les perspectives au cours du 1^{er} trimestre 2011 sont les mises en service des dessertes en gaz naturel des communes de Gentelles, Arvillers et Marcelcave avec plus de 11 km de réseaux construits et 182 raccordements. Il est à noter que le développement de l'activité gaz au sein de la SICAE générera le recrutement de **3 personnes.**

Comme sur les autres communes déjà alimentées en gaz, l'objectif est d'apporter aux 68 nouvelles communes une **offre complémentaire** aux collectivités et à leurs administrés avec lesquelles la SICAE travaille depuis presque un siècle. L'offre de gaz proposée correspond à l'esprit de service public de l'entreprise qui est à son origine : **la volonté d'apporter un service aux habitants de toutes les communes, même les plus rurales, dans une optique d'aménagement du territoire.**

La mutualisation des conditions de réalisation qui est proposée offre un espoir plus grand de desserte en gaz pour les communes les plus petites, économiquement moins, voire non rentables séparément, mais aussi d'avoir un prix homogène pour l'ensemble des communes, donc une égalité de traitement des usagers.

TRAVAUX PRÉVUS AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2011:

- Le renouvellement de la ligne 20.000 V Eclusier – Cappy dans la continuité des travaux de Feuillères-Frise-Eclusier en technique souterraine
- Le renouvellement de la ligne 20.000 V Poste Pompage – Poste Gaujot à Proyard en technique souterraine
- Le renouvellement de câbles souterrains 20.000 V « ancienne génération » Rue Jules Ferry à Flamicourt, Rue de Devise à Devise, RD29 à Estrees Mons;
- Création d'une ligne 20.000 V souterraine entre Arvillers et Erches

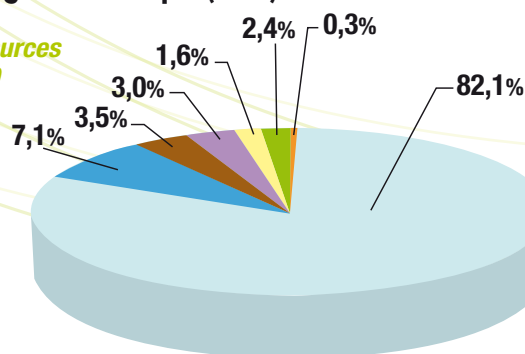
ORIGINE DE L'ELECTRICITE

Conformément au décret du 30 avril 2004, sont indiquées ci-dessous la répartition des différentes sources d'énergie primaire utilisées pour la fourniture d'énergie électrique ainsi que la quantité de dioxyde de carbone générée par la production d'un kWh :

- La fourniture d'un kWh d'électricité en 2009 a induit :
- L'émission de **58,4 grammes de gaz carbonique (CO2).**

Répartition entre les différentes sources d'énergie primaire utilisée en 2009

- Nucléaire
- Hydraulique
- Charbon
- Gaz
- Fioul
- Autres renouvelables
- Autres



VOS INTERLOCUTEURS

Vous pouvez les contacter pour tout renseignement d'ordre technique :

Accueil de Péronne : Christophe JOUGLET
18, place du jeu de Paume
80200 PERONNE
Tél. : 03.22.84.11.90 - Fax : 03.22.84.80.84

Accueil de Roisel : Christophe DUFOR
11, rue de la République - B.P. 40058 - ROISEL
80208 PERONNE CEDEX
Tél. : 03.22.86.45.45 - Fax : 03.22.86.45.46

Accueil de Rosières : Michaël HENON
24, rue Jean Jaurès
80170 ROSIÈRES-EN SANTERRE
Tél. : 03.22.88.47.88 - Fax : 03.22.88.15.99

Accueil de Montdidier : Michaël HENON
Zone industrielle de "la Roseraie"
80500 MONTDIDIER
Tél. : 03.22.98.34.34 - Fax : 03.22.78.93.26

Accueil de Roye : Michaël HENON
14, rue St Pierre - 80700 ROYE
Tél. : 03.22.87.11.13 - Fax : 03.22.87.68.87

Accueil de Cambrai : Christophe JOUGLET
1 bis, rue d'En bas - 59161 ESCAUDOEUVRES
Tél. : 03.27.74.96.24 - Fax : 03.27.74.73.10

Vous pouvez les contacter pour toutes questions relatives à votre tarif, votre contrat, la fourniture d'énergie ou l'optimisation tarifaire :

Nadège NOË et Thierry CAZY
03.22.88.47.84